

grès un vœu approuvant l'initiative de ceux qui projettent d'élever un monument commémoratif à M. l'abbé Edouard Quertier, le *découvreur* inoubliable de la Croix Noire de Tempérance au Canada, et promettant à ce louable projet le plus cordial concours.

Après quelques remarques de S. G. Mgr Roy, soulignant la providentielle inspiration à laquelle le noble apôtre de la tempérance que fut M. Quertier sut donner suite si dignement, le Congrès acclame longuement ce magnifique dessein.

SECTION DE L'ENSEIGNEMENT

Le VI^e vœu de la Section de l'Enseignement que nous publions ailleurs est modifié comme suit :

I. — Que conformément aux ordonnances de Mgr l'Archevêque de Québec une Société de Tempérance soit établie dans chaque paroisse du diocèse, avec unité de règlement pour toutes.

II. — Que par les retraites, tridoums, réunions prescrites, conférences, on ait soin de développer l'éducation anti-alcoolique des sociétaires.

III. — Qu'en vue d'une union spirituelle plus étroite les Sociétés soient invitées à rétablir l'ancienne Association de Messes du Grand Vicaire Mailloux.

IV. — Que, suivant le règlement de Monseigneur, chaque Société de Tempérance ait son Conseil de Tempérance, et que ce Conseil soit fidèlement réuni au moins tous les trois mois.

V. — Qu'au nombre des attributions du futur Comité Permanent on insère celles de modifier et de compléter les règlements de tempérance, de veiller à sa stricte observance, enfin de fournir aux Sociétés conférenciers et lanternes magiques.

A SAINT-ROCH

Les paroissiens de Saint-Roch de Québec étaient heureux, le dimanche 4 septembre, de recevoir les membres du Congrès de Tempérance, et rien n'avait été négligé pour faire de cette cérémonie une des plus belles du Congrès. Les résidences de la rue Saint-Joseph, le presbytère et le couvent avaient été bien décorés. L'église avait aussi revêtu ses ornements de fête : des banderoles et des guirlandes de diverses couleurs avaient été sus-